

NUMERISATION DES ENTREPRISES DU TOURISME

»» L'accélération de la transition numérique est l'une des priorités du plan Destination France du Gouvernement. Vous êtes une entreprise d'hébergement, de la restauration ou un prestataire de loisirs, vous pouvez bénéficier d'un diagnostic gratuit réalisé par un conseiller CCI.

La CCI Seine-et-Marne a mis en place des solutions simples et des outils pour vous permettre d'engager votre transition adaptée à vos besoins et vos ressources.



DIAGNOSTIC



SUIVI PERSONNALISÉ

BÉNÉFICIEZ D'UN DIAGNOSTIC GRATUIT

- »»
1. Contactez votre CCI pour être mis en relation avec un conseiller dédié. Pour trouver les coordonnées de votre CCI, rendez-vous sur www.seineetmarne.cci.fr/contact
 2. Echangez avec votre conseiller CCI de proximité, dans le cadre d'un face à face en **présentiel** ou en **distanciel** selon votre souhait, pour réaliser votre diagnostic de situation
 3. Identifiez les actions à mettre en œuvre permettant d'engager votre transformation

Prise en charge à 100 % par l'État et votre
CCI pour les TPE du tourisme

BÉNÉFICIEZ D'UN PLAN D'ACTION PERSONNALISÉ

»» Votre conseiller CCI vous accompagne en toute neutralité pour faire le choix de la solution à mettre en œuvre correspondant à votre besoin et à votre projet d'entreprise



**Gagner en visibilité
sur internet**



**Commercialiser votre
offre et augmenter
votre chiffre d'affaires**



**Réussir
votre site internet**



**Promouvoir votre activité
avec les réseaux sociaux**



**Réussir l'informatisation
de votre établissement**



**Gérer les avis
et votre e-réputation**

VOS CONTACTS :

François LADRON DE GUEVARA

06.17.97.62.06

francois.ladron.de.guevara@seineetmarne.cci.fr

Antoine CARDUCCI

06.74.99.84.73

antoine.carducci@seineetmarne.cci.fr

Maxime PIVERT

01.74.60.51.04

mpivert@seineetmarne.cci.fr